

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 4 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Sébastien COUPAS, Maire

Etaient présents : Mmes Nathalie CHEVRIER, Marie-Thérèse DENUAULT, Sergine DUFOUR, Marie-José JASPART  
MM. Gilles BERTON, Sébastien COUPAS, Bernard DE VETTER, Edouard DONIO, Alexandre GILLES-MOUROUX, Ikbal KHLAS, Angelo RUSCITO

Etaient absents excusés : Mme Claire HUYGHE  
M. Daniel MAILLET (pouvoir à M. Angelo RUSCITO)

M. Edouard DONIO a été élu secrétaire

Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente réunion du 12 juillet 2021.

Avant de commencer le Conseil Municipal, M. Fabien HAREL et M. Julien GUILLEMINEAU du Foyer Rural de Rampillon ont souhaité rencontrer les membres du Conseil Municipal afin de savoir qui des élus représentaient la commune au sein du Foyer Rural. M. le Maire les informe que c'est lui-même et Mme Nathalie CHEVRIER. Il s'excuse d'avoir omis de les prévenir. M. HAREL et M. GUILLEMINEAU informent les élus que pour 2021, il y a 15 adhérents, font un point sur des travaux à prévoir à la salle communale et invitent les élus à l'Assemblée Générale du Foyer Rural qui aura lieu le lundi 11 octobre 2021 à 19h00 à la salle communale.

Le Conseil Municipal accepte d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Décision Modificative n°1 du budget de la commune 2021

## **1- Redevance pour occupation du domaine public communal due par ENEDIS**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier reçu du SDESM nous informant des montants pour 2021 de la redevance d'occupation du domaine public d'électricité. Cette redevance avait été mise en place sous le précédent mandat. Il propose de la mettre également en place avec la nouvelle équipe municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,
- Dit que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales.

## **2- Redevance France Télécom pour 2021**

Monsieur le Maire explique que nous avons reçu les montants plafonds des redevances dues par les opérateurs de communication électroniques. Pour son occupation du domaine public, France Télécom nous verse une redevance proportionnellement à son emprise au sol sur notre commune. Considérant le métrage des artères aériennes (0,060 km) et souterraines (25,352 km) ainsi que le tarif à appliquer, à savoir 55,02 € pour les artères aériennes et 41,26 € pour les artères souterraines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés fixe le montant de la redevance à percevoir de France Télécom pour l'utilisation du domaine public à 1 059.32 € pour 2021.

### **3- Contrat Rural**

M. le Maire rappelle aux élus qu'au Conseil Municipal du 12 juillet 2021, par délibération n°31/2021, il a été décidé de mettre en place un contrat rural pour l'aménagement de voirie, d'espaces sportifs et de loisirs. Cette délibération doit être annulée et remplacée pour deux raisons :

1- La répartition des montants entre les deux opérations est modifiée comme suit :

- Aménagement de voirie : 167 000€ HT au lieu de 160 000€ HT
- Aménagement d'espaces sportifs et de loisirs : 203 000€ HT au lieu de 210 000€ HT.

Le montant total lui ne change pas, il reste à 370 000€ HT.

2- M. le Maire propose de désigner la société Stratégia pour assurer la coordination des opérations et le montage des dossiers de subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés approuve les montants du programme ainsi modifiés, désigne la société Stratégia pour assurer la coordination des opérations et le montage des dossiers de subventions et autorise M. le Maire à signer le contrat s'y afférent.

### **4- Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que dans sa séance du 24 juin 2021, le Conseil Communautaire a approuvé la modification des statuts de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne relative à la compétence facultative Patrimoine Archéologique. Cette modification nous a été notifiée le 5 juillet 2021.

Etant demandé à chaque commune membre de la communauté de communes de la Brie Nangissienne de donner son avis sur cette modification de statuts dans un délai de trois mois après sa notification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la modification des statuts de la Brie Nangissienne relative à la compétence facultative Patrimoine Archéologique.

### **5- Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) 2021**

M. le Maire et M. Angelo RUSCITO, qui a été élu Vice-président à la CLECT du mois de septembre expliquent au Conseil Municipal les missions de la CLECT et font part du rapport qui a été établi pour 2021. Il est demandé à chaque commune membre de la communauté de communes de la Brie Nangissienne d'approuver ce rapport dans un délai de trois mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le rapport de la CLECT 2021.

### **6- Subvention exceptionnelle à l'occasion de la célébration des 50 ans du corps départemental des sapeurs-pompiers**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal, qu'il y a 50 ans, la Seine-et-Marne était le 1<sup>er</sup> département de France à se doter d'un Corps départemental de sapeur-pompiers.

Afin de retracer ces 50 années d'histoire des femmes et des hommes du Corps départemental qui œuvrent chaque jour, au service des habitants, des biens et l'environnement de notre département, il a été organisé, toute la journée du 18 septembre 2021 à Melun, des expositions ainsi qu'une grande fête populaire. L'association « CDSP 77, un demi-siècle d'Histoire », créée spécifiquement pour cette occasion nous sollicite afin d'obtenir une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'attribuer une subvention d'un montant de 200 € à l'association « CDSP 77, un demi-siècle d'Histoire ».

#### **7- Crédit de deux postes d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe suite à avancement de grade**

M. le Maire explique au Conseil Municipal que deux employés peuvent prétendre à un avancement de grade. Pour cela, il est nécessaire de créer les emplois correspondant au grade concerné par cet avancement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Créer un poste permanent d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35h00 hebdomadaire
- Créer un poste permanent d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à 33h00 hebdomadaire
- Dit que le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021
- Dit que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> novembre 2021.
- Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

#### **8- Convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur le château d'eau**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une convention proposée par la Société Française du Radiotéléphone, SFR qui souhaiterait se servir du château d'eau comme site d'émission-réception en installant un dispositif d'antennes et d'équipements techniques reliés à des réseaux de télécommunications. Cette convention serait conclue pour une durée de douze années et prévoit un loyer forfaitaire annuel de 12 500 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur le château d'eau avec la Société Française du radiotéléphone SFR.

#### **9- Mise à disposition du personnel communal au SIRPREV**

M. le Maire rappelle que certains membres du personnel communal travaillent tout ou partie de leurs temps de travail pour les écoles de Rampillon et Vanvillé. Il y a donc lieu de mettre ce personnel à disposition du SIRPREV, avec son accord, pour le temps qu'il occupe à travailler dans les écoles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise M. le Maire à signer les conventions de mise à disposition du personnel au SIRPREV.

#### **10- Décision Modificative n°1 du budget de la commune 2021**

M. le Maire informe les élus que dans le cadre du contrat rural, la commune devra régler quelques factures de frais d'études qui n'étaient pas prévues au budget d'ici la fin de l'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2031 : Frais d'études	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2113 : Terrains aménagés autres que voirie	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

## 11- Divers

- M. le Maire donne lecture d'une administrée concernant des nuisances sonores et dépôts sauvages près de la mare. Il faudra peut-être envisager l'installation d'une caméra de vidéoprotection.
- M. Ikbal KHLAS demande l'installation d'un miroir dans le virage de la mare.
- M. le Maire donne lecture du courrier de M. Dorian ITIER qui demande que son temps de travail passe à temps plein en proposant de fleurir certains endroits de Rampillon. Un débat s'installe. M. le Maire demande aux élus d'y réfléchir afin de prendre une décision au prochain Conseil municipal.
- M. le Maire rappelle aux élus que le tracteur est en panne. Il fait part des différents devis reçus concernant la réparation ou bien l'achat d'un nouveau tracteur. M. Bernard DE VETTER suggère de demander un devis pour un modèle au-dessus de celui qui est proposé aujourd'hui. M. Gilles BERTON est chargé de faire les demandes.
- Concernant les gens du voyage installés le 5 septembre 2021 au stade, M. le Maire explique que la procédure d'expulsion a finalement abouti le jour où il était prévu qu'ils partent.
- M. Angelo RUSCITO fait part au Conseil municipal de l'estimation qu'il a eu d'une agence pour vendre le terrain situé 2 rue du Midi. Une étude de sol est à prévoir.
- M. le Maire informe les élus que dans le cadre d'une rupture conventionnelle, Mme Nathalie SEBART a quitté son poste d'adjoint d'animation au 1<sup>er</sup> septembre 2021. Etant titulaire de son poste, c'est à la collectivité de lui indemniser son chômage.
- Mme Marie-José JASPART demande s'il serait possible d'établir un accord entre la commune et l'Association des Amis de l'Eglise pour que l'association participe à hauteur de 50% sur les factures de travaux effectués à l'église. La secrétaire de Mairie se chargera de se renseigner auprès du trésor public pour établir un accord ou une convention.
- M. le Maire informe les élus de deux dates à retenir :
  - Vendredi 8 octobre à 19h00 à la salle communale : réunion de démarrage pour « participation citoyenne »
  - Samedi 9 octobre 2021 à 19h00 : Concert à l'Eglise de Rampillon

Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 20.